

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 7 décembre 2022

PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif 2023 de la ville d'Orléans sera présenté et soumis au vote du conseil municipal, mercredi 7 décembre 2022. Construit dans un environnement économique inédit évoqué lors du débat sur les orientations budgétaires du 10 novembre dernier, son montant s'élève à 205,5 M€, dont 184,7 M€ consacrés aux projets et actions engagés en 2023.

Le budget primitif s'est construit dans un contexte financier et institutionnel contraint par plusieurs facteurs :

- l'évolution du point d'indice et autres mesures réglementaires impactant la masse salariale,
- la flambée des coûts de l'énergie,
- la hausse historique des taux d'intérêts,
- l'inflation qui pèse notamment sur les indices de révision des prix des marchés publics.

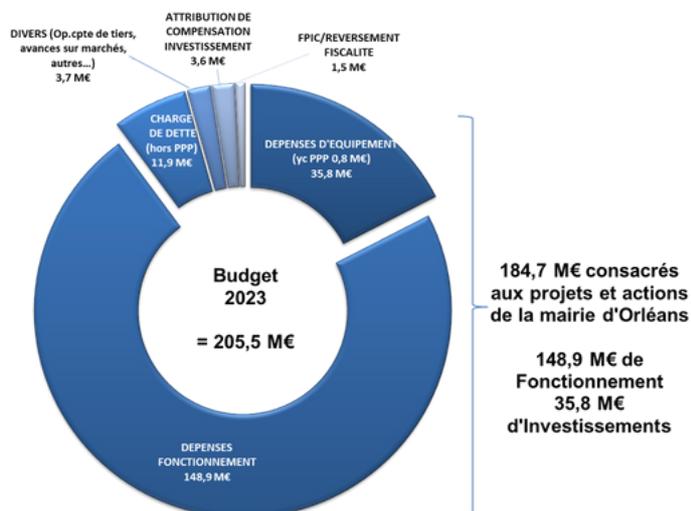
Il s'établit dans le respect des fondamentaux de la stratégie financière du mandat, grâce notamment, aux mesures volontaristes en matière de sobriété énergétique et des bases fiscales dynamiques : **aucune augmentation des taux de fiscalité, une gestion rigoureuse et une préservation de la capacité de financement pour les 3 priorités politiques que sont la santé, la sécurité et l'environnement.**

Avec un autofinancement maintenu à 12,5 M€ comparable à celui du budget 2022 (11,1 M€), le budget 2023 propose 35 M€ d'investissements au service des Orléanais, pour favoriser leur qualité de vie dans une logique de développement durable, sans hypothéquer l'avenir.

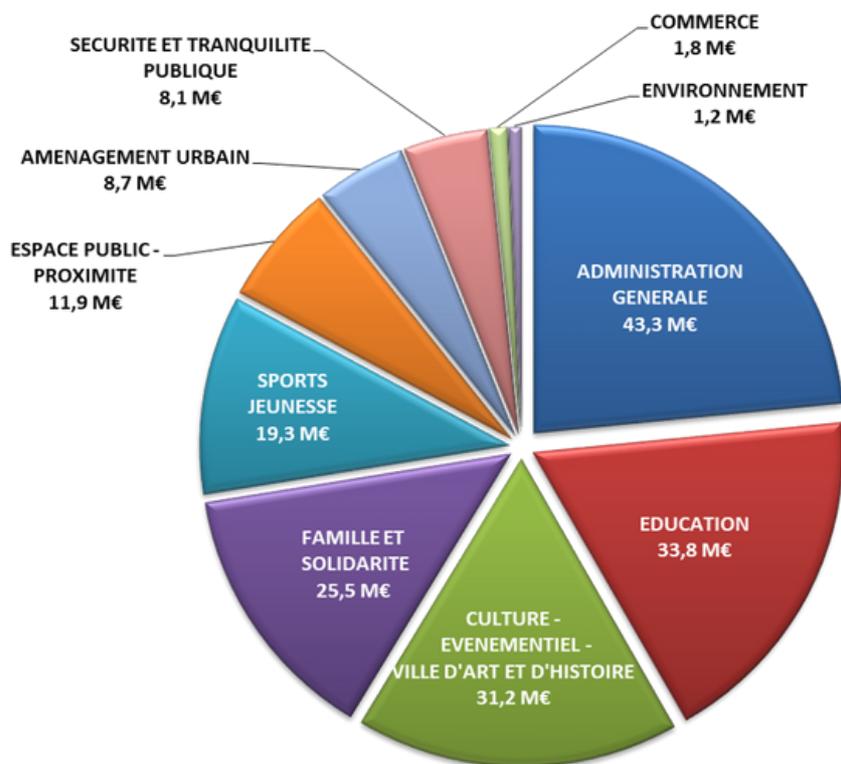
205,5 M€ DE DÉPENSES RÉELLES

TOUS BUDGETS CONFONDUS :

- dépenses réelles de fonctionnement : 152,9 M€
- recettes réelles de fonctionnement : 179,6 M€
- dépenses réelles d'investissement : 52,6 M€
 - dont 35 M€ de dépenses réelles d'équipement
 - dont 10,6 M€ de remboursement du capital de la dette (y compris PPP)
- recettes réelles d'investissement : 25,8 M€.



Les 184,7 M€ consacrés aux projets et actions de la Mairie se répartissent de la manière suivante :



Déjà fortement mobilisée depuis de nombreuses années pour réduire sa consommation d'énergie et son impact sur l'environnement, la ville d'Orléans, en lien avec Orléans Métropole, a pris cet automne des mesures d'urgence pour faire face à la crise énergétique. Bâtiments sportifs et publics, administrations,... de nombreuses économies sont prévues, en veillant à limiter leur impact sur notre quotidien. Les économies estimées sur l'éclairage public sont de l'ordre de 3 800 MWh, soit environ 660 000 euros.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont présentées en évolution de 11,5 M€ par rapport au budget primitif 2022 : elles s'élèveront à 179 M€.

L'évolution des recettes est liée pour l'essentiel à la progression des recettes de fiscalité anticipées à + 7 % (effet indexation des bases, sans augmentation des taux) par rapport aux recettes perçues en 2022.

| | Budget primitif 2022 | Budget primitif 2023 | Evol BP23/BP22 |
|--------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------|
| Impôts ménages (yc rôles) | 87,9 M€ | 96,3 M€ | 8,4 M€ |
| Attributions de compensations reçues | 14,7 M€ | 14,7 M€ | 0,0 M€ |
| Dotation de solidarité communautaire | 1,7 M€ | 1,7 M€ | 0,0 M€ |
| Dotation Globale de Fonctionnement | 25,6 M€ | 25,9 M€ | 0,3 M€ |
| Compensations (ménages, économiques) | 2,2 M€ | 2,5 M€ | 0,3 M€ |
| Droits de mutation | 4,5 M€ | 5,0 M€ | 0,5 M€ |
| Autres recettes | 30,9 M€ | 32,4 M€ | 1,4 M€ |
| Recettes de fonctionnement à périmètre constant | 167,6 M€ | 178,6 M€ | 11,0 M€ |
| Festival de Loire | 0,0 M€ | 0,5 M€ | 0,5 M€ |
| Recettes réelles de fonctionnement | 167,6 M€ | 179,0 M€ | 11,5 M€ |

| | Budget primitif 2022 | Budget primitif 2023 | Evol BP23/BP22 |
|--------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------|
| Charges à caractère général | 33,7 M€ | 36,7 M€ | 3,0 M€ |
| Autres charges de gestion courantes | 23,2 M€ | 23,8 M€ | 0,6 M€ |
| Charges de personnel | 81,1 M€ | 85,8 M€ | 4,7 M€ |
| <i>Dt services communs</i> | 8,7 M€ | 9,6 M€ | 0,9 M€ |
| Frais financiers | 1,9 M€ | 2,5 M€ | 0,6 M€ |
| FPIC | 1,2 M€ | 1,2 M€ | 0,0 M€ |
| Autres dépenses | 0,4 M€ | 0,4 M€ | 0,0 M€ |
| Dépenses de fonctionnement à périmètre constant | 141,4 M€ | 150,5 M€ | 9,0 M€ |
| Festival de Loire | 0,5 M€ | 1,9 M€ | 1,4 M€ |
| Dépenses réelles de fonctionnement | 142,0 M€ | 152,4 M€ | 10,3 M€ |

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

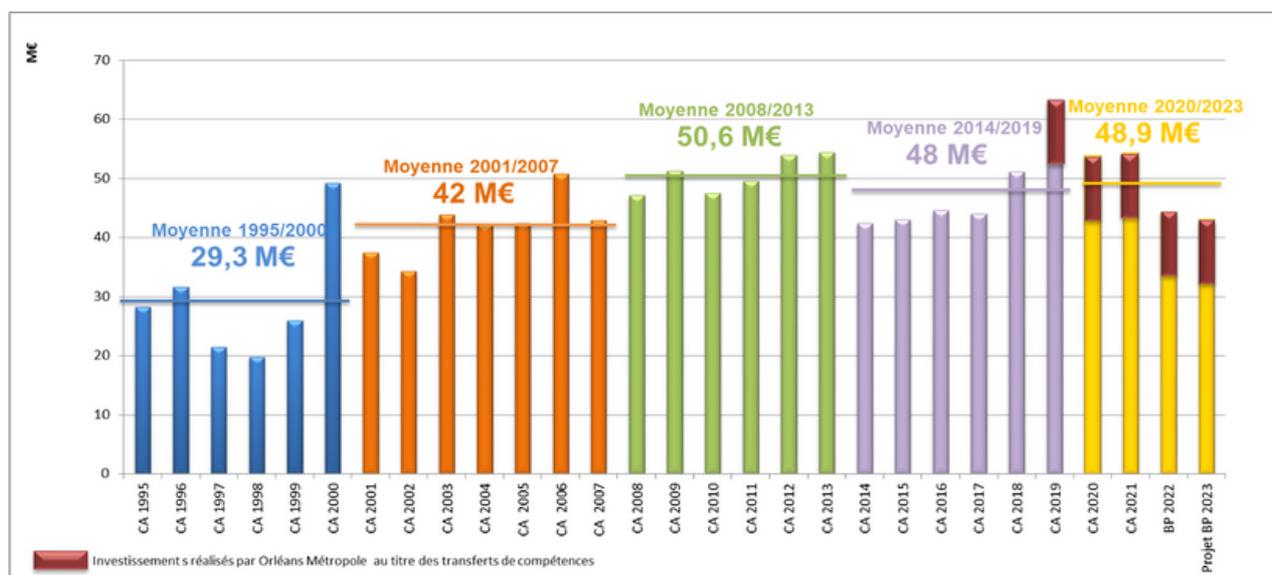
Les dépenses réelles de fonctionnement progressent globalement de 10,3 M€ avec des augmentations subies :

- Masse salariale : + 4,7 M€
- Coût de l'énergie : + 2 M€
- Taux d'intérêts : + 0,6 M€

À périmètre constant (hors Festival de Loire 2023), les dépenses de fonctionnement sont présentées en évolution de 9 M€ par rapport au budget primitif 2022.

UN EFFORT D'INVESTISSEMENT SOUTENU

34,9 M€ de dépenses d'investissement au titre des compétences communales, et 10 M€ réalisés par la Métropole au titre des compétences transférées.



La santé financière de la Ville d'Orléans lui permet de poursuivre et d'engager des projets d'envergure, en faveur de la transition énergétique et de l'attractivité du territoire comme la Zac Carmes-Madeleine, la reprise du patrimoine sportif, l'aménagement des cours d'école, la création et l'aménagement du centre de santé municipal....

| Libellé opération | Montant |
|------------------------------------------------------|---------|
| FONDS DE CONCOURS VOIRIES VERSES A ORLEANS METROPOLE | 2,6 M€ |
| <i>DONT RUE DES HAUTS CHAMPS</i> | 0,6 M€ |
| <i>DONT RUE DE VAUCOULEURS</i> | 0,5 M€ |
| <i>DONT RUE VAPERAU</i> | 0,5 M€ |
| <i>DONT RUE SAINT MARCEAU</i> | 0,5 M€ |
| <i>DONT RUE DU CHATEAU GAILLARD</i> | 0,5 M€ |
| RESERVES FONCIERES | 2,2 M€ |
| RESTRUCTURATION ET EXTEN CONSERVATOIRE | 2,2 M€ |
| GROSSES REPARATIONS IMMEUBLES COMMUNAUX - MPA | 1,5 M€ |
| STATIONNEMENT SUR VOIRIE | 1,2 M€ |
| RAVALEMENTS CAMPAGNE OBLIGATOIRE | 0,9 M€ |
| CARMES MADELEINE ZAC | 0,9 M€ |
| GROSSES REPARATIONS BATIMENTS SPORTIFS ET LOISIRS | 0,9 M€ |
| AMENAGEMENT DES COURS D'ECOLES | 0,8 M€ |
| GROSSES REPARATIONS BATIMENTS SCOLAIRES 1ER DEG | 0,8 M€ |
| TERRAIN SYNTHETIQUE STADE CONCYR/JANCOU | 0,8 M€ |
| CENTRE DE SANTE MUNICIPAL | 0,7 M€ |
| PPP ECOLE DAUPHINE CHARDON | 0,5 M€ |
| ACTION DE PROXIMITE (CAQ) | 0,5 M€ |
| PARC DU SANITAS | 0,5 M€ |

LES PRINCIPAUX PROJETS 2023 (>0,5 M€)

UNE DETTE CONTENUE

Chaque année, les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence systématique des différents établissements financiers en présence. La mairie d'Orléans veille à diversifier autant que possible ses sources de financement, et sollicite systématiquement l'avis de la société Finance Active, conseil spécialisé, avant la réalisation de toute opération de dette.

Les emprunts seront souscrits avec des modalités de remboursement (amortissement constant) et une durée de remboursement (15 ans), en cohérence avec les investissements financés ; la stratégie de la Mairie étant de conserver une dette répartie, de façon équilibrée, entre taux fixe et taux révisable.

Fin 2023, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, **la dette devrait s'établir entre 90 M€ et 95 M€ pour une capacité de désendettement de 4 ans.**

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, FIL CONDUCTEUR DE L'ACTION MUNICIPALE

Depuis plus de 15 ans, la Ville s'engage en faveur de la transition écologique et énergétique. Le Développement Durable s'inscrit comme fil rouge de chaque projet. Si la transformation de l'intercommunalité en Métropole a fait évoluer le périmètre des compétences de la Ville et par voie de conséquence, le montant des inscriptions budgétaires, Orléans n'en demeure pas moins un acteur à part entière en poursuivant et en initiant des politiques volontaristes pour lutter contre le dérèglement climatique, préserver la nature, consommer responsable, prévenir les risques, sensibiliser les Orléanais et les rendre acteur du changement.

Pour préparer l'avenir et devenir un territoire résilient, la ville d'Orléans adopte une feuille de route de la transition écologique et énergétique ; ses objectifs, assortis d'actions, seront présentés lors de cette séance de conseil municipal.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PAR POLITIQUE PUBLIQUE

- Espace public / Proximité : 7,58 M€
- Culture / Événementiel / Ville d'art et d'histoire : 6,59 M€
- Éducation / Famille / Santé / Solidarité : 5,28 M€
- Moyens généraux et bâtiments communaux : 4,81 M€
- Aménagement urbain : 4,49 M€
- Sports / Jeunesse : 4,41 M€
- Commerce : 1,03 M€
- Sécurité / Tranquillité publique : 0,84M€
- Environnement : 0,77 M€

→ **Total des dépenses d'investissement (YC PPP) : 35,8 M€**

La politique d'investissement de la ville d'Orléans doit permettre de répondre aux objectifs de proximité et de développement durable tout en soutenant l'économie locale et l'emploi, et en préservant l'avenir.

En 2023, les dépenses d'équipement de la Ville sont proposées à 34,9 M€ (y compris PPP pour 0,8 M€). À cela s'ajoutent, 10 M€ réalisés par Orléans Métropole au titre de la politique espace public, financés à hauteur de 2,6 M€ par la ville d'Orléans via un fonds de concours, afin de respecter les modalités prévues par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Budget 2023 : les principaux investissements par quartier

